

PROGRAMME ERASMUS+ STAGE

Critères d'éligibilité et caractéristiques du programme

ETUDIANT

- Inscrit à l'UPPA dans un programme d'études sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur.
- **dès la 1ère année d'études supérieures jusqu'au niveau doctoral inclus.**

STAGE

Il doit être effectué

- **A plein temps**
- **Intégré au cursus (pas d'alternance)**
- **Chaque pays participant doit être établi dans un pays membre du programme.**
- **Période éligible :**
 - minimum : 2 mois
 - maximum : 12 mois

• **Lieu d'activité :**

Les étudiants doivent effectuer leur activité de mobilité dans un pays membre du programme différent du pays de l'organisation d'origine et du pays de résidence.

• **Entreprises/ Etablissements éligibles**

Les établissements participants peuvent être :

- *Toute organisation publique ou privée active dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels*

OU

- *Toute organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse.*

Par exemple :

- *une petite, moyenne ou grande entreprise, publique ou privée (y compris les entreprises sociales) ;*
- *un organisme public au niveau local, régional ou national ;*
- *chambre de commerce, associations d'artisans/professionnelles et syndicats ;*
- *instituts de recherche ;*
- *fondations ;*
- *école, institut, centre d'enseignement professionnel, centre éducatif (tous niveaux y compris l'éducation des adultes)*
- *organisation, ONG ou association sans but lucratif ;*
- *organisme proposant des services de conseil et d'orientation professionnelle ; et des services d'information.*
- *organisme responsable des politiques dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnelle.*

Chaque organisation doit être établie dans un pays membre du programme.

- Les types d'établissement suivants ne sont pas éligibles en tant qu'établissements de destination pour les stages d'étudiants :

- les institutions de l'Union Européenne et les autres organes de l'UE, y compris les agences spécialisées (liste disponible sur le site : https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies_en)
- les organisations gérant des programmes de l'Union européenne telles que les agences nationales (afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts et/ou de double financements)

• **Pays éligibles**

Groupe pays 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni

Groupe pays 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

Groupe pays 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

BOURSE ERASMUS STAGE

Montant :

- 400 € si la destination figure dans le groupe pays 3
- 450 € si la destination figure dans le groupe pays 2
- 500 € par mois si la destination figure dans le groupe pays 1

Consulter la liste des « pays éligibles ».

Durée éligible : 2 à 12 mois

Versements de l'aide :

1er versement effectué : 80 % du montant total de la bourse à **réception** des éléments suivants :

- **L'attestation d'arrivée dans l'entreprise** du dossier Aquimob à récupérer auprès de Mylène Paules (mylene.paules@univ-pau.fr)
- **Remise du dossier Erasmus+ stage complet accompagné de la liste des pièces justificatives demandé.**
- **Passage du 1^{er} test linguistique sur la plateforme OLS**

2^{ème} versement (correspondant au solde de l'aide soit 20 % restants) **effectué à réception :**

- de **l'attestation de stage (page 10 du dossier - Traineeship Certificate)** complété et signée par l'entreprise
- du **rapport final complété par l'étudiant.** L'Agence Erasmus+ transmet directement aux étudiants **le lien vers le rapport final à compléter.**
- du passage du **2^{ème} test linguistique** sur la plateforme OLS.
- de l'attestation de retour du dossier Aquimob à récupérer auprès de Mylène Paules (mylene.paules@univ-pau.fr)

1 étudiant peut bénéficier durant son cursus :

De 12 mois de mobilité par cycle universitaire : Licence, Master, Doctorat, quel que soit le type de mobilité (formation et/ou stage).

Il est possible de combiner une période d'études et une période de stage sur la même année universitaire.

RETRAIT ET DEPOT DU DOSSIER

Pour les étudiants du campus de Pau :

Retrait et dépôt des dossiers au service des Relations Internationales auprès de Sonia TURQUET pendant les horaires d'ouverture du service : **lundi et jeudi de 13h30 à 16h30, mardi et vendredi de 8h30 à 12h00.**

Pour les étudiants des autres campus (Bayonne, Anglet et Mont de Marsan):

Retrait et dépôt des dossiers auprès des personnels administratifs (scolarités / services des bourses) et auprès de moi-même par courrier électronique.

CONSTITUTION DU DOSSIER ERASMUS STAGE

Avant le départ en stage

- «**Contrat de mobilité** » (pages 1 à 5) en 3 exemplaires **ORIGINAUX**. Les parties à compléter sur le document sont surlignées en jaune.
- 1 exemplaire du «**Contrat pédagogique pour les mobilités de stage** » (page 6 à 8). Les parties à compléter sont : les 2 tableaux de la page 7, le tableau B de la page 8 (1^{er} encadré «**nombre de crédits ECTS** » et «**évaluation** » et dernier encadré «**assurance accident du travail** »), la page 8 doit être complétée par l'entreprise ou l'organisme d'accueil et signée par l'étudiant et l'enseignant responsable à l'UPPA. La version scannée ou copie de ce document est acceptée.
- **Copie Convention de stage Etablissement** (3 signataires : établissement/entreprise/étudiant)
- **Copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie**
- **3 RIB**
- **Test linguistique sur la plateforme OLS (obligatoire) accès sur la plateforme transmis par courrier électronique par la DRI avant votre départ.**



Ces pièces doivent nous parvenir avant votre départ en stage. 

A noter : tant que le dossier de demande de bourse n'est pas complet, aucun versement ne sera émis.

Dès votre arrivée sur le lieu de stage (par courrier électronique)

- **Attestation d'arrivée dans l'entreprise. Voir dossier Aquimob www.aquimob.fr**

Dès la fin de votre stage veuillez nous adresser les documents suivants :

- **Attestation de Stage (*Traineeship Certificate*) - page 10 du dossier Erasmus+**
- **Attestation de fin de mobilité. Voir dossier Aquimob www.aquimob.fr**
- **Rapport final à compléter en ligne. L'Agence Erasmus+ transmet directement aux étudiants le lien vers le rapport final à compléter.**
- **Copie du relevé de notes délivré par votre scolarité mentionnant la reconnaissance et la validation du stage dans le cadre de votre cursus.**
- **2^{ème} test linguistique sur la plateforme OLS (obligatoire)**

Quelles démarches pour rechercher une entreprise ?

Plusieurs possibilités :

- Votre enseignant vous propose un fichier d'adresses.
- Aller au SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation) situé au rez-de-chaussée de la Présidence pour la consultation d'Orbis (annuaire professionnel, classification par pays)
- Depuis chez vous www.kompass.fr et www.kompass.com (annuaire d'entreprises) <https://erasmusintern.org/traineeships>

Formalités santé et voyage : www.diplomatie.gouv.fr/ - www.isic.fr -

COORDONNEES UPPA – DRI Sonia TURQUET – Avenue de l'Université – BP 576 – 64012 PAU
☎ 05 59 40 70 56 – courrier électronique : sonia.turquet@univ-pau.fr